

CONSTITUER SON DOSSIER MEDICAL

Vous avez un prochain rendez-vous de consultation avec le Docteur [REDACTED] médecin conseil de victime (tel : [REDACTED]) :

Rendez-vous avec le DR [REDACTED] le	Expertise le DR Adresse :
---	-------------------------------------

Nous vous remercions par avance de bien vouloir **rassembler les documents** suivants et d'en faire une **photocopie** (uniquement en recto) :

1. DOSSIER MEDICAL :

- Certificat de passage aux urgences ou certificat médical initial (avec jours ITT)
- Bulletins de situation (ou certificat d'hospitalisation)
- Fiche de transmissions de l'hôpital ou de clinique (lettre de sortie)
- Arrêts de travail et les avis de la médecine du travail
- Certificats médicaux de consultations
- Compte rendu de consultations
- Compte rendu opératoire
- Lettre de liaison des spécialistes
- Ordonnances (médicaments)
- Facture de santé (non remboursé)
- Compte rendu des radios, échographies, IRM, TDM, scanner (et les **originaux à amener le jour de l'expertise**)
- Photographies des blessures
- Relevé des séances de kinésithérapie et/ou des soins infirmiers
- Copie des anciens rapports d'expertise (s'il en existe)



Comment obtenir mon dossier médical ?

La copie de votre dossier médical peut être demandé par vos soins auprès de l'établissement hospitalier ou de la clinique par courrier :

CHU DE TOULOUSE : https://www.chu-toulouse.fr/IMG/pdf/formulaire_de_demande_d_acces_aux_informations_relatives_a_ma_sante_demande_du_patient_.pdf

Autres établissements : <https://www.favarel-eychenne-avocat.fr/comment-obtenir-mon-dossier-medical>

2. DOSSIER ADMINISTRATIF :

- Copie du justificatif de l'organisme d'affiliation à la sécurité sociale (CPAM ...)
- Copie du justificatif d'affiliation à une mutuelle
- Les notifications de la MDPH, sécurité sociale ou autre
- Relevés AMELI (décompte des soins depuis la date de l'accident) disponible sur AMELI.FR
- Relevés de la mutuelle (décompte des soins depuis la date de l'accident) disponible sur votre espace personnel

3. EN CAS DE PERTE DE REVENUS :

- Bulletins de salaires de l'année précédant l'accident
- Bulletins de salaires depuis l'accident
- Attestation de l'employeur sur la perte de gains professionnels (pour les salariés)
- Indemnités journalières depuis la date de l'accident (compte AMELI.FR)

Ou pour les victimes toujours en arrêt de travail :

- Arrêt de travail
- Bulletins de salaires du mois arrêté
- Indemnités journalières du mois arrêté

4. AUTRES DOCUMENTS :

- Attestations de témoins
- Copie de tous les justificatifs de la pratique habituelle d'un sport :
 - Licence de sport avant et/ou après l'accident ;
 - Photos ;
 - Résultats de compétition
- Copie de tous les justificatifs de la pratique habituelle d'une activité culturelle et de loisir :
 - Jardinage : Photos du jardin, attestation de témoin, devis de jardinage ...
 - Couture : facture d'achats de machines, patron ...
- Copie de la carte grise du véhicule utilisé lors des déplacements pour les soins

Merci d'envoyer les documents par mail à
contact@favarel-eychenne-avocat.fr
 qui se chargera de les transmettre au DR XXXXXXXXXX
 et au médecin expert de la compagnie d'assurance